# VILLE DE QUIMPER CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2023 Rapporteur : Monsieur Matthieu STERVINOU

N° 66

#### ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

Acte original consultable au service des assemblées Hôtel de Ville et d'agglomération 44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

## Lutte contre les discriminations et contre les violences sexistes et sexuelles Marche des fiertés 2023

Pour la seconde année consécutive, deux marches des Fiertés, inscrites dans l'agenda national, sont organisées à Quimper. La première, par le Collectif Trans En Finistère Sud (CTEFS), le Collectif Fiertés 29 et la LDH Quimper Commission IdentitéS, le 17 juin. Et la seconde, la « Queer Amann », par l'association Phénix, le 1<sup>er</sup> juillet 2023. Des demandes de subvention ont été déposées auprès de la Ville de Quimper, en mars 2023 par Phénix et en mai 2023 par le CTEFS.

\*\*\*

### 1 / Marche des Fiertés du 17 juin

Le samedi 17 juin, le Collectif Fiertés 29 avec le soutien d'associations locales dont le Collectif Trans En Finistère Sud et la LDH Quimper Commission IdentitéS, a organisé une Pride festive et militante dont l'objectif est d'agir contre les discriminations et de visibiliser les vécus et identités des LGBTI +.

Elle a eu lieu Place St Corentin, où s'est tenu un village associatif de 10h à 19h, rassemblant une quinzaine d'associations et collectifs du territoire, une librairie itinérante, une « kantine végétale solidaire » à prix libre, un stand de boissons et une scène accueillant divers intervenants musicaux et performances artistiques.

La marche a débuté à 15h après la tenue d'un discours puis s'est poursuivie rue Kéréon, rue René Madec, rue du Parc, Boulevard Dupleix, Pont Firmin, rue des Réguaires avec une arrivée Place St Corentin en fin d'après-midi.

Les discours ont été interprétés en Langue des Signes Française pour une plus grande accessibilité. De l'eau, des masques et du gel hydro-alcoolique seront distribués gratuitement tout au long de la journée.

### 2/ Marche des Fiertés « Queer Amann » du 1er juillet

Le samedi 1<sup>er</sup> juillet 2023, sera organisée à Quimper pour une seconde édition, la marche des Fiertés intitulée « Queer Amann ». Cette marche vise au-delà de l'aspect festif, à

lutter contre toutes les formes de discriminations à l'encontre des personnes LGBTQIA + et à prôner la tolérance et l'ouverture.

Initiée par l'association Phénix, elle se déroulera cette année Place de la Résistance, afin de toucher un plus large public, soit 3500 personnes attendues. Ce nouvel emplacement a été proposé par la ville de Quimper, suite au succès de la marche de 2022, qui a rassemblé un grand nombre de personnes place St Corentin.

Un village associatif ouvert à partir de midi, sera installé sur la place, ainsi qu'un salon du livre qui accueillera divers auteurs, libraires et éditeurs. Un espace restauration et un coin merchandising seront également aménagés.

Les festivités débuteront à 15h et un discours d'ouverture de la marche sera proclamé à 16 h. La marche, enrichie de déambulations et de chars décorés, s'élancera ensuite quai Dupleix. Elle passera notamment place Saint-Corentin, rue Kéréon et place Terre-au-Duc. Le retour est programmé aux alentours de 18h30, place de la Résistance, où une scène musicale, accueillera plusieurs artistes pour la poursuite des festivités.

La « Queer Amann » rassemble sur le territoire plusieurs milliers de personnes au tout début de la saison estivale. C'est par ailleurs un évènement gratuit pour le public.

### 3 / Demandes de subventions

Les deux associations demandent un soutien financier à la ville afin de faire face à leurs dépenses : achat de matériel, prestations de services, communication ...

L'année dernière, la Ville de Quimper a accordé une subvention de 3000 € à l'association Phénix pour la première édition de la « Queer Amann ».

Cette année, le CTEFS sollicite une subvention de  $4000 \in$  pour un budget prévisionnel 2023 de 6994  $\in$  et l'association Phénix sollicite une subvention de 5000  $\in$ , pour un budget prévisionnel annuel de 29 500  $\in$ .

Au vu de l'ampleur que prend l'édition 2023 des deux marches des Fiertés, il est proposé de verser à l'association CTEFS une subvention de 1 000 € et à l'association Phénix une subvention de 3 000€.

\*\*\*

A/ Madame Priscillia DAVID et monsieur Philippe CALVEZ étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (46 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser, une subvention de 3 000€ à l'association Phénix.

B/ Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (48 voix pour), d'autoriser madame la maire à verser une subvention de 1 000 € à l'association CTEFS.